



Frais de succession vente maison

Par **Kalojera**, le **10/05/2016** à **12:17**

Bonjour. Mon père étant décédé. Ma mere souhaite vendre sa maison. Nous sommes ma soeur et moi héritières et souhaitons lui laisser notre part pour l achat de ce nouveau logement. Comment se calculeront les frais de succession au deces de ma mere ? Devront nous payer des frais de succession sur ce nouveau appartement bien que celui est financé pour moitié avec la succession ? Les fonds de la succession nous revenant à ma soeur et moi laissés à ma mere seront ils réintégrés dans la succession ? Merci

Par **jos38**, le **10/05/2016** à **17:34**

bonsoir. le notaire devrait vous expliquer tout ça gratuitement

Par **amajuris**, le **10/05/2016** à **18:19**

bonjour, nsi vous laissez votre part à votre mère, cela revient à lui faire une donation. rnau décès de votre mère, les frais de sa succession seront calculés d'après son patrimoine. rnune solution serait que vous achetiez l'appartement à vous trois et que vous lui laissiez l'usufruit et vous gardiez que la nue propriété. rnainsi à son décès, vous deviendrez automatiquement plein propriétaire de son logement. rnsalutations

Par **Visiteur**, le **11/05/2016** à **15:24**

Bonjour,

Cela ne revient pas à faire une donation. Il suffit que le notaire indique dans l'acte les modalités de financement ou le report de structure juridique (co-propriété et démembrement par exemple) sur le nouveau bien.